

# Projet Territorial de Santé

Accueil → Actualités → Projet Territorial de Santé

Publié le 11 janvier 2023

#Santé

Mise à jour le 11 janvier  
2023

Le Projet Territorial de Santé est la stratégie adoptée par l'Agglomération pour garantir un égal accès à la santé aux habitants des 32 communes. Il se concrétise par une programmation d'actions prévues pour la période 2023-2026.

“

Chaque habitant a-t-il un médecin traitant ? Peut-on rapidement obtenir un rendez-vous ? Vais-je facilement avoir accès à un médecin spécialisé ?

“

Comment sensibiliser tous les publics à la nécessité d'être suivi régulièrement ? Comment faire de la prévention sur les conduites addictives ? Vais-je pouvoir rester vivre sur ma commune si je perds de l'autonomie en vieillissant ?

“

Que recherche la nouvelle génération médicale ? Que faire pour l'inciter à s'installer dans l'Agglomération ?

Afin de répondre à ces questions, Saint-Brieuc Armor Agglomération a défini un Projet Territorial de Santé qui contient des éléments des propositions d'actions. Il s'appuie sur un diagnostic qui prend en compte à la fois :

- **les besoins de la population** : manque de médecins généralistes mais aussi de certaines spécialistes.
- **les spécificités locales en termes de santé** : publics en situation de fragilité, prévention...
- mais aussi en s'appuyant sur **la structuration médicale existante**, véritable atout du territoire: la présence des deux centres hospitaliers, d'établissements spécialisés et les initiatives locales en terme de coordination médicale.

C'est ainsi que, en s'appuyant sur une large concertation, l'Agglomération a acté, en décembre 2022, ce programme d'actions.

## 4 orientations, 16 actions, 53 mesures

<https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/information/actualites/projet-territorial-de-sante-3521?>

Le projet territorial de santé de Saint-Brieuc Armor Agglomération est donc structuré autour de 4 grandes orientations :

1. **Renforcer les actions de prévention territoriale** : il s'agit de mener des actions de sensibilisation et de prévention auprès de publics spécifiques.
2. **Permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie** : soins à domicile, adaptation des logements à la dépendance, accompagnement des aidants...
3. **Améliorer l'offre de soins de premier recours** : incitation à l'installation de nouveaux professionnels de santé, accompagnement des étudiants, soutien à l'innovation en santé...
4. **Favoriser une dimension collective de la santé** sur le territoire afin de permettre aux professionnels de la santé de se retrouver autour de lieux et de projets collaboratifs et transversaux.

🔗 [Consultez \(https://www.calameo.com/saintbrieuc-armor-agglomeration/read/00613587704dab7c26ef2\)](https://www.calameo.com/saintbrieuc-armor-agglomeration/read/00613587704dab7c26ef2)

l'intégralité du Projet Territorial de Santé de l'Agglomération.

